ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES D'ÉTÉ : DU 6 AU 31 JUILLET 2020

IN.	0.1	I DE	I A	- A I	V4111	_
IN.	W	II DE	LA	FAI	VIILI	_E :
-					_	

	1er enfant		2 ^{ème} enfant		3ème enfant	
Nom						
Prénom						
SEXE	masculin	féminin	masculin	féminin	masculin	féminin
DATE DE NAISSANCE						
GROUPE ne pas remplir						

Fréquentations

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant		
Lundi 06/07 Mardi 07/07 Mercredi 08/07 Jeudi 09/07 Vendredi 10/07	Matin Repas Après-midi	Matin Repas Après-midi	Matin Repas Après-midi		
Lundi 13/07 Mardi 14/07 Mercredi 15/07 Jeudi 16/07 Vendredi 17/07	Férié	Férié	Férié		
Lundi 20/07 Mardi 21/07 Mercredi 22/07 Jeudi 23/07 Vendredi 24/07					
Lundi 27/07 Mardi 28/07 Mercredi 29/07 Jeudi 30/07 Vendredi 31/07					

Information famille

	Responsable 1			Responsable 2		
Nom et prénom						
SITUATION FAMILIALE	Célibataire Pacsé(e)	Marié(e) Autre, à préci	Séparé(e) ser	Célibataire Pacsé(e)	Marié(e) Autre, à précie	Séparé(e) ser
PROFESSION EMPLOYEUR						

Modalités d'inscription

Le présent bulletin d'inscription doit être retourné par mail à l'adresse suivante : sondage@lecendre.fr. Toute réponse transmise sur une autre boite mail ne sera pas prise en compte.

Pour les familles ne pouvant effectuer leurs démarches sur internet, les bulletins pourront être déposés dans la boite aux lettres de la Mairie.

Les inscriptions se feront entre le lundi 15 juin, 9h et le vendredi 19 juin 2020, 12h. Toute réponse transmise en dehors de cette période (avant et/ou après) ne sera pas prise en compte.

Une réponse, validant tout ou partie de votre demande d'inscription, vous sera envoyée dès le vendredi 19 juin après-midi.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je s	soussigné(e),
	certifie avoir pris connaissance et accepter les modalités d'accueil spécifiques, mises en place pour l'Accueil de Loisirs de juillet 2020, en vertu des directives gouvernementales afin de lutter contre la propagation du COVID-19;
	certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et de la facturation de l'Accueil de Loisirs ;
	autorise mon (mes) enfant(s) à partir seul(s) à heures ;
	autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux activités de loisirs organisées par la ville, y compris les sorties en dehors du territoire communal et à le (les) véhiculer en bus, minibus ou à pied, sous la responsabilité des animateurs communaux ;
	atteste que les informations contenues dans le dossier périscolaire n'ont pas changé.
	ute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-1 et suivants du de pénal.
	Fait à le Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données) s'appliquent aux données recueillies dans le cadre de ce formulaire et vous garantissent le droit d'accès, de rectification et d'effacement, le droit d'opposition pour des motifs légitimes, le droit à la limitation du traitement et celui de réclamation auprès de la CNIL pour les données vous concernant auprès du Délégué à la Protection des Données : cui li@clemontmetropole.eu. Pour plus de précisions, se reporter au Document « Information CNIL - Affaires scolaires, périscolaires, accueil collectif de mineurs et petite enfance» disponible en mairie ou sur le site internet de la ville : www.lecendre.fr